

Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Association LA VIE DEVANT SOI

21 Rue de la Croix Blanche
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

ASSOCIATION LA VIE DEVANT SOI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association La Vie Devant Soi** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 53 rue des Marais - CS 19421 - 79024 NIORT Cedex - Tél : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA : FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Futuroscope, le 1^{er} avril 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Lauren BEIN
Commissaire aux Comptes Associé

Bilan Actif

		Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Bilan Actif		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net
Frais d'établissement	I			
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions		301 077	200 299	100 778
Instal. techniques, matériel et outillages indus.		6 472	5 837	635
Autres immobilisations corporelles		127 619	102 465	25 154
Immo. corp. en cours, avances et acomptes		4 448		4 448
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				3 156
Immobilisations financières				
Participations		17 837		17 837
Créances rattachées à des participations				17 502
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II		457 453	308 600	148 852
Comptes de liaison	III			
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés		55 426		55 426
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances		30 440	21 746	8 694
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités		256 833		256 833
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV		342 699	21 746	320 953
Frais d'émission des emprunts	V			
Primes de remboursement des emprunts	VI			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII			
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		800 151	330 346	469 805

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	15 984	15 984
Autres réserves		
Report à nouveau	357 041	306 819
Excédent ou déficit de l'exercice	13 494	50 223
Situation nette	386 520	373 026
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	386 520	373 026
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		21 250
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		21 250
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 956	27 723
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 805	12 743
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	49 524	43 825
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	83 285	84 290
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	469 805	478 566

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	639 680	609 789
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	21 250	3 447
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	21 774	14
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	682 705	613 250
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	204 990	158 762
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	9 818	8 802
Salaires	317 774	287 425
Cotisations sociales	96 526	78 638
Dotations aux amortissements et dépréciations	16 238	14 981
Dotations aux provisions	21 746	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	88	4
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	667 181	548 612
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	15 524	64 638
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 169	1 451
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 169	1 451

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	817	390
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	817	390
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	351	1 061
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	15 875	65 700
Produits exceptionnels V		263
Charges exceptionnelles VI		4 666
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-4 402
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	2 381	11 075
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	683 873	614 965
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	670 379	564 742
EXCÉDENT OU DÉFICIT	13 494	50 223
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 469 805 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 13 494 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a pour objet :

L'accueil d'enfants, de fratrie ou de jeunes adultes en difficultés sociales, à court, moyen ou long terme.

Alternativement :

L'accueil d'enfants ou de jeunes adultes handicapés mentaux ;

L'accueil à visée éducative, thérapeutique ou d'insertion sociale ;

Toute forme d'accueil à but éducatif, social, humanitaire ou sanitaire, en alternance ou non avec les institutions ;

Afin de réaliser cet objet, l'association peut, notamment :

Organiser toutes manifestations publiques, opérations de promotion, conférences, colloques ou publications, en France et à l'étranger ;

S'assurer le concours de tout partenaire financier, commercial, industriel ou autre, directement concerné par la mission, l'objet ou les activités de l'association, ou susceptible de l'être .

Les enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance dans le lieu de vie relèvent tous d'une problématique abandonnique.

Leur prise en charge relève à la fois de l'éducatif et du soin.

Leur situation est souvent liée à un cumul de difficultés :

Leur impossibilité d'être placé dans des familles d'accueil traditionnelles.

Une situation familiale difficile, marquée par l'impossibilité des parents à assumer leur rôle, pour des raisons diverses.

Des troubles du comportement nécessitant une prise en charge thérapeutique dans des services de pédopsychiatrie.

Le séjour dans notre structure peut permettre :

Une alternative à l'hospitalisation, en travaillant en collaboration avec les équipes hospitalières.

D'effectuer une observation hors contexte hospitalier afin d'élaborer un projet avec l'enfant, l'adolescent.

D'accueillir un enfant en grande difficulté familiale.

Face à une période d'expression très angoissée du jeune au sein de la famille, d'éviter l'hospitalisation ou la ré- hospitalisation, sans pour autant que notre structure devienne un lieu d'urgence.

Les moyens mis en oeuvre :

Depuis le 13 Décembre 2006 notre lieu de vie a reçu une habilitation CROSMS.

Cette mise en conformité de l'autorisation de fonctionnement de notre lieu de vie valable pour une durée de 15 ans par le Conseil Régional de la Vienne est une reconnaissance de la qualité de notre travail et nous oblige conformément à la loi à respecter un ensemble de procédures, reconduite en décembre 2021 pour 15 ans.

Capacité autorisée : 7 places

Catégorie 462 : Lieu de vie

Clientèle 800 : Mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Type d'activité 11 : Hébergement permanent

Responsables Madame Aurélie CHAPRON et Madame Delphine HERBÉ (depuis 18 décembre 2020)

Afin de réaliser ses missions, un Arrêté de la DGAS du 4 décembre 2018 fixe un prix de journée

(TTC) du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2021, de 14.5 fois le SMIC horaire par jour et par enfant accueilli. Compte tenu des modes d'organisations particuliers liés aux types d'enfants accueillis et entraînant pour le lieu de vie et d'accueil des charges supplémentaires dont le montant ne peut être couvert par le prix de journée, il est fixé un forfait journalier supplémentaire de 4 fois le SMIC horaire par jour et par enfant accueilli, cela étant destiné à prendre en charge les charges supplémentaires.

Une équipe d'accompagnants est constituée de deux responsables l'une pour l'éducatif et l'organisationnel et l'autre pour la partie gestion et administratif, de cinq éducateurs à temps plein, de deux éducateurs à temps plein dévolus à un seul enfant, d'un psychothérapeute et d'une agent de service. Une apprentie et une stagiaire complètent l'équipe. Cette équipe est régie depuis 2020 par un accord d'entreprise relatif sur l'aménagement du temps de travail pour les uns et au forfait annuel en jour pour les deux responsables.

FAITS MARQUANTS

Le litige prud'homme en cours faisant l'objet d'une provision pour risques a été rejugé et a abouti à la condamnation du salarié à reverser 21 746.27 € à l'association. Ce montant est comptabilisé en produit à recevoir mais il est également déprécié puisqu'il n'est pas certain que le salarié puisse rembourser cette indemnité.

Il serait en surendettement et se propose de rembourser cette somme sur 10 à 12 ans. Sa proposition a été transféré à l'avocat de l'association pour l'étudier.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 469 805 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 13 494 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changements comptables

L'entité a décidé d'appliquer le rgt 2023-03 à compter du 01/01/2025.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Emprunts

Provision pour risques et charges

Reprise de la provision pour risques de 21 250 € constituée dans les comptes 2022 suite à la condamnation par les Prud'homme de Poitiers a versé à Mr Carboni la somme de 40 246 €. L'association a versé 18 996 €. Néanmoins elle a fait appel de cette décision et le jugement en appel a débouté Mr Carboni et le condamne à reverser la somme de 21 746.27 €. Celui-ci a déposé un dossier de surendettement qui aboutit à un aménagement de ses dettes avec un remboursement mensuel de 240 € à l'association.

Ce produit à recevoir a été provisionné au vu de la situation évoquée et du risque de non-recouvrement.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice	
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	301 077			301 077	
Installations techniques, matériel et outillages industriels	6 472			6 472	
Autres immobilisations corporelles	125 641	1 978		127 619	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 156	1 292		4 448	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	436 346	3 270		439 615	
Immobilisations financières					
Participations	17 502	336		17 837	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17 502	336		17 837	
TOTAL GÉNÉRAL	453 847	3 605		457 453	
Ventilation des augmentations					
Augmentations	Augmentations de l'exercice	Virements			Entrées
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports Créations
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles	3 270			3 270	
Total immobilisations financières	336			336	
TOTAL GÉNÉRAL	3 605			3 605	
Ventilation des diminutions					
Diminutions	Diminutions de l'exercice	Virements			Sorties
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions Mises hors service
Total immobilisations incorporelles					
Total immobilisations corporelles					
Total immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL					

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	195 053	5 246		200 299
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 381	456		5 837
Autres immobilisations corporelles	91 929	10 536		102 465
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	292 363	16 238		308 600
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	292 363	16 238		308 600

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	16 238				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	16 238				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	55 426	55 426	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	8 694	8 694	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	21 746		21 746
Charges constatées d'avance			
TOTAL	85 866	64 120	21 746

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine	18 956	4 918	14 038	
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 805	14 805		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	20 310	20 310		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 560	26 560		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 654	2 654		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	83 285	69 247	14 038	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	15 984				15 984
Report à nouveau	306 819		50 223		357 041
Excédent ou déficit de l'exercice	50 223				13 494
Situation nette	373 026		50 223		386 520
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	373 026		50 223		386 520

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges	21 250	21 250	42 500		
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	21 250	21 250	42 500		
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS	21 250	21 250	42 500		

Commentaires : néant

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Pensions, retraites et assimilés	
Autres engagements	
TOTAL	

Commentaires : néant

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaires : néant



FUTUROSCOPE

Téléport 1 – 7 Avenue du Tour de France

BP 10115

86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Tel : 05 49 49 49 10

Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Association LA VIE DEVANT SOI

21 Rue de la Croix Blanche
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

ASSOCIATION LA VIE DEVANT SOI

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2025

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Futuroscope, le 1er avril 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit


Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA : FR 10 377 530 563



MOORE

Membre indépendant du réseau
international Moore Global.



FUTUROSCOPE

Téléport 1 – 7 Avenue du Tour de France
BP 10115
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Tel : 05 49 49 49 10